

PRIX

Formation

« Françoise Dubois Charlier »

2019



**DATE LIMITE DE
DEPOT DES
CANDIDATURES :**
le 31/05/2019

Pour tout
renseignement,
contacter AFCA par mail

**Les dossiers de
candidature seront
adressés :**

• **un exemplaire papier à
l'AFCA - 66 rue Saint-
Jacques - 13006
MARSEILLE**

• **et une version
électronique par mail à
l'adresse :**

[**contact@amylose.asso.fr**](mailto:contact@amylose.asso.fr)

OBJET :

Le Prix de formation «Françoise DUBOIS CHARLIER» de l'Association Française Contre l'Amylose (AFCA) est une bourse destinée à soutenir la mise en place d'un projet de formation ou information de personnels médicaux et/ou paramédicaux.

MONTANT : 15.000 €

PUBLIC CONCERNE : Pas de limitation

CONDITIONS :

Règlement du prix disponible sur www.amylose.asso.fr ou sur demande par mail.

Les candidats présenteront un projet à mettre en place en France. Le lauréat sera sélectionné en juillet 2019, il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur la réalisation de son projet. Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors d'une réunion de la journée annuelle qui aura lieu en septembre 2019 à Paris. Le montant de la bourse sera versé pour moitié lors de la sélection du dossier (juillet 2019) et le solde en juillet 2020.

La duplication potentielle du projet dans d'autres contextes sera un critère important d'évaluation

JURY:

Il sera constitué des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de l'Association et présidé par son Président. Le jury pourra s'adjoindre des membres du Conseil Scientifique. Il pourra consulter toute personne détenant une compétence spécifique (médecin, personnel paramédical et social...) sur demande d'un administrateur.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son chef de service (adresse, téléphone et adresse e-mail).
- 5 à 10 pages de présentation du projet en français.